



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Crédit d'un terrain synthétique au stade Antonin Chastel – Budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUNOZ ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON



MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 - CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE ANTONIN CHASTEL - BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- **Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- **Vu** le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- **Vu** les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la DCM n°2025-21 en date du 02 avril 2025 ;
- **Vu** la délibération n°20.2 approuvée par le Conseil Municipal du 14 avril 2025 ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu'une révision de prix en moins-value est survenue, pour un montant final de 3 019,06 euros Hors-Taxes (HT) ou 3 622,87 euros Toutes Taxes Comprises (TTC), sur le marché « travaux » à lot unique, attribué à la société ST GROUPE ;
- **Considérant** que cette révision de prix nécessite de diminuer le montant l'AP à 810 819,97 euros TTC, contre 814 442,84 euros TTC précédemment ;
- **Considérant** que ces avenants et correctifs impactent le CP 2025, ce dernier passant de 11 590,65 euros TTC à 7 967,78 euros TTC ;
- **Considérant** que ces avenants impactent l'autofinancement global de cette opération, ce dernier passant de 407 741,64 euros TTC précédemment, à 404 713,06 euros TTC ;
- **Considérant** que ces dépenses supplémentaires impactent mécaniquement les recettes prévisionnelles à percevoir au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), ces dernières passant au total de 133 601,20 euros précédemment à 133 006,91 euros sur l'ensemble de l'opération ;
- **Considérant** que pour permettre le mandattement des factures de cette opération, s'achevant en 2025, il convient de mettre à jour l'AP/CP comme suit :

C.M. 09.09.2025
- N°16 -

Terrain Synthétique

Opération 0527

Coût total opération:	850 813,97 €	TTC
Autorisation de programme votée:	850 813,97 €	TTC
Total Subventions notifiées:	273 100,00 €	
	70 000,00 € ANS	
	50 000,00 € Région AURA	
	40 000,00 € FAFIA	
	90 000,00 € DETR	
	15 000,00 € Bonus Vert DETR	

Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Apcp	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	850 813,97 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	802 652,19 €	802 652,19 €	7 967,78 €	7 967,78 €	- €	850 813,97 €
Recette : Chapitre 13	273 100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	101 840,00 €	101 840,00 €	171 260,00 €	171 260,00 €	- €	273 100,00 €
ANS	70 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 000,00 €	21 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €	- €	70 000,00 €
Région AURA	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
FAFA	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	49 101,00 €	49 101,00 €	- €	49 100,00 €	- €
DETR	105 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	80 540,00 €	80 540,00 €	24 160,00 €	24 160,00 €	- €	105 000,00 €
Recette : Autofinancement	40 471,06 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	701 012,19 €	701 012,19 €	296 299,13 €	296 299,13 €	- €	404 710,06 €
Recette : PCTVA	131 056,91 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	131 056,91 €	131 056,91 €	1 307,03 €	1 307,03 €	131 056,91 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00 €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ:

- **Approuve** la modification de l'AP/CP des travaux de Création du Terrain Synthétique au stade Antonin Chastel ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250909-250909_161-DE